

**PROVINCE DE QUÉBEC**42<sup>E</sup> LÉGISLATURE1<sup>RE</sup> SESSION

QUÉBEC, LE 5 JUIN 2020

---

**CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR***Québec, le 5 juin 2020*

Aujourd'hui, à onze heures quarante, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants :

- n<sup>o</sup> 32 Loi visant principalement à favoriser l'efficacité de la justice pénale et à établir les modalités d'intervention de la Cour du Québec dans un pourvoi en appel
- n<sup>o</sup> 211 Loi concernant SSQ Mutuelle
- n<sup>o</sup> 212 Loi concernant La Capitale Mutuelle de l'administration publique
- n<sup>o</sup> 213 Loi concernant la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.